plus antidémocratique qui soit, pour faire adopter de force par le Parlement ses mesures favorisant l'unité nationale.

Pourquoi devrait—on emboîter le pas au premier ministre, en ce qui concerne l'unité nationale, quand on sait que ses propositions ne se basent sur aucune consultation et que le premier ministre n'a ni mandat, ni motifs valables, ni légitimité démocratique pour les faire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): D'abord, monsieur le Président, avant de rendre publiques ces propositions, nous avons tenu trois discussions là-dessus au sein du caucus. Ensuite, je ne sais pas si la population suivra le chef du troisième parti parce que, la semaine dernière, il voulait un droit de veto pour la Colombie-Britannique et. . .

**Mme Grey:** Pour la population de la Colombie-Britannique, pas le gouvernement.

**M. Manning:** Pourquoi ne comprenez-vous pas la différence entre population et gouvernement?

M. Chrétien (Saint-Maurice): Oui, et après, il a voté contre sa propre proposition hier soir.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il n'a même pas pu convaincre son propre caucus de le suivre.

M. Chrétien (Saint-Maurice): Je crois savoir que ses deux collègues à sa gauche ont eu le bon sens de ne pas avoir l'air ridicule comme leur chef et ont voté en faveur de la motion.

[Français]

## RADIO CANADA INTERNATIONAL

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

Hier en cette Chambre, le ministre du Patrimoine laissait entendre que l'avenir de Radio Canada International serait déterminé par le rapport Juneau qui sera remis au gouvernement le 15 janvier prochain. Or, 20 minutes après la réponse du ministre en cette Chambre, le directeur de Radio Canada International annonçait à ses 125 employés la fin des activités de Radio Canada International en mars prochain.

Le ministre du Patrimoine peut-il affirmer de son siège que, lorsqu'il évitait de répondre à nos questions hier en cette Chambre, il ne savait pas que 20 minutes plus tard, le directeur de Radio Canada International annoncerait que c'en était fini de Radio Canada International?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je sais naturellement ce qui se passe à Radio—Canada. Ce que j'ai dit hier, et j'espère qu'on écoutera ma réponse puisque c'est la même qu'hier, c'est que la base de Radio Canada International, c'est le mandat international de Radio—Canada. C'est dans le mandat de Radio—Canada.

Et lorsque l'on doit considérer le mandat de Radio-Canada à la lumière des recommandations d'un comité spécialement nom-

## Questions orales

mé pour faire des recommandations sur le mandat, on pourra alors, à ce moment-là, décider ce qu'il adviendra des opérations internationales de Radio-Canada.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, si le ministre sait ce qui se passe à Radio-Canada, comment se fait-il qu'il nous ait dit hier en cette Chambre que le mandat de Radio-Canada ne sera pas changé avant le dépôt du rapport Juneau, alors que, 20 minutes plus tard, on annonçait la décision de fermer Radio Canada International sans attendre le rapport Juneau?

• (1435)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, il est bien clair qu'il n'y aura pas de décision sur le mandat de Radio—Canada avant le rapport Juneau. C'est clair. On ne saura pas non plus quel sera l'avenir du budget de Radio—Canada avant le prochain budget, et c'est précisément ce que j'ai dit hier.

[Traduction]

## LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral essaie de vendre aux ministres des finances provinciaux son plan Liberté 67, qui ferait passer l'âge de la retraite de 65 à 67 ans.

Le ministre des Finances affirme que cette décision lui revient. Liberté 67 ne devrait être ni sa dernière option ni sa première. Cela ne devrait tout simplement pas être une option. Le ministre s'engage-t-il dès maintenant à renoncer à son plan Liberté 67?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, la question de la députée se rapporte au Régime de pensions du Canada. Les provinces et le gouvernement fédéral sont en train d'étudier ce régime. Cette étude n'est pas terminée et aucune décision n'a encore été prise. Il est donc très prématuré de parler de la question des 67 ans.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa réponse très claire.

Le plan de renouvellement du Régime de pensions du Canada mis de l'avant par le Parti réformiste permettrait aux Canadiens de choisir à quel moment ils prendront leur retraite. Le plan Liberté 67 du gouvernement fédéral constitue une rupture de son contrat avec les personnes âgées puisqu'il réduira leurs prestations de retraite. Il y a six mois, les libéraux ont coulé dans le béton le régime de pensions doré des députés et ils s'attaquent maintenant aux personnes âgées en réduisant leurs pensions de retraite, en augmentant l'âge de la retraite et en haussant les impôts sur le RPC.

Ma question s'adresse à la vice-première ministre. Comment le gouvernement peut-il justifier ses attaques contre les prestations de vieillesse après que son gouvernement a confirmé le maintien du régime de pensions en or des députés?